

La mission insertion

L'insertion est la 5ème mission de l'enseignement agricole.

Cette mission comprend 3 domaines :

- **l'insertion scolaire** : accueil des nouveaux, aide aux jeunes en difficulté (illettrisme, dyslexie, etc.), prévention précoce du décrochage scolaire, etc.
- **l'insertion sociale** : favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, comprendre les règles de vie en communauté, agir sur la santé et la prévention des addictions, etc.
- **l'insertion professionnelle** : favoriser les relations entre le monde du travail et de l'école, faire en sorte que chaque jeune ait un emploi durable à la fin de sa scolarité.

En résumé, l'objectif est que chaque jeune rentrant dans l'enseignement agricole, trouve sa place dans le système éducatif, en restant en bonne santé et en respectant les autres. Il doit pouvoir choisir en toute connaissance de cause, son orientation, sa filière, obtenir un diplôme et trouver du travail en sortant.

L'insertion : un enjeu européen :

La commission européenne a fixé, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, des objectifs ambitieux en matière de promotion de l'entrée des jeunes dans la vie active :

- un taux d'abandon scolaire inférieur à 10%.
- 40% des jeunes générations titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La question de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle passe, pour les pays européens, par une mobilité accrue des jeunes pendant leur parcours scolaire permettant l'acquisition de nouvelles compétences, la promotion du développement personnel et l'accès à une citoyenneté européenne active.

Au niveau national, les enjeux de cette politique publique ont été récemment précisés dans la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie¹ (LOFTLV) qui crée un droit à l'orientation tout au long de la vie et pose les bases du service public de l'orientation destiné à le mettre en oeuvre. Par ailleurs, la Réforme du lycée identifie un temps pour l'orientation dans l'emploi du temps des élèves et prévoit un accompagnement pour en faire, en lien avec leurs familles, les acteurs effectifs de leur parcours d'orientation.

L'enseignement agricole est partie prenante pour la mise en œuvre de cette loi.